

Piano Phoenix *Garantie Europe (*)*

Les pianos Phoenix bénéficient d'une garantie pièces et main d'œuvre contre les vices de fabrication et de matières d'une durée de 5 ans à compter de la date d'achat mentionnée sur la facture. Toutefois sa durée est de 2 ans si le Client est une entreprise morale, association ou personne physique agissant dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Les accessoires du piano Phoenix sont garantis 2 ans selon les mêmes conditions. Cette garantie s'applique uniquement aux pianos et accessoires acquis neuf auprès d'Adèle H ou d'un magasin affilié ou revendeur.

La présente garantie n'affecte pas les droits légaux du consommateur et les lois en vigueur dans les divers pays, ni les droits du consommateur à l'égard du distributeur et découlant du contrat d'achat.

Conditions de la garantie limitée

Si une réclamation valable est reçue au cours de la période de garantie, Adèle H, un technicien agréé, un magasin affilié ou un centre de réparation agréé, à son choix (a) réparera le défaut sans frais avec des pièces neuves ou remises à neuf (b) procédera au remplacement du piano par un modèle de condition similaires (c) fournira une compensation pour la période de garantie restante sur la base de la juste valeur. Un modèle similaire d'âge similaire sera fourni avec une garantie correspondant à la durée restante de la garantie du produit concerné au moment où une réclamation a été faite en vertu de la garantie. Les garanties n'ont aucune incidence sur une extension ou un nouveau début de la période de garantie du piano. Les pièces échangées deviennent la propriété d'Adèle H.

Responsabilités des Clients

1 – Toute demande doit être adressée à Adèle H. SAS 41 Boulevard Marcel Sembat Bâtiment 102 69200 Vénissieux France ou par courriel : info@pianophoenix.com ou auprès d'un magasin affilié ou revendeur. Le piano doit avoir été acheté et utilisé uniquement en Europe (*). Le Client doit fournir lors de sa réclamation une copie de la facture d'achat lisible ainsi que le N° de série du piano. La réparation sera effectuée par les services techniques d'Adèle H, du magasin affilié, ou par un centre ou technicien extérieur agréé. Le client n'est pas autorisé à faire réparer le produit par un tiers non autorisé par Adèle H, le cas échéant la garantie sera déclarée nulle et non avenue et les frais de réparation seront à la charge du client. Les frais de transport éventuels de l'instrument du domicile du Client au lieu de réparation sont à la charge du Client. Cette garantie ne s'applique pas aux problèmes d'emballage ou de transport pendant l'expédition du produit par son propriétaire.

2 - La garantie n'est pas transférable en cas de déménagement hors d'Europe. Si le piano est utilisé hors d'Europe, il est possible que des modifications doivent être apportées au piano numérique afin de l'adapter aux normes techniques et / ou de sécurité de ce pays. De telles modifications ne peuvent être attribuées à des défauts de matériel ou de traitement du piano numérique et ne sont pas couvertes par cette garantie. Il n'y a pas de compensation pour les coûts ni pour ces modifications, ni pour les dommages qui en résultent pour le piano. Aucun magasin affilié, technicien ou salarié d'Adèle H n'est habilité à modifier ou proroger la présente garantie.

Cette garantie ne s'étend pas aux :

- Dommages résultant de la chute du clavier de sa console provoquée intentionnellement ou non.
- Dommages résultant de choc thermique, changements de température ou d'hygrométrie, d'exposition à des radiations solaires, incendie, dégâts d'eaux, ventilation insuffisante, fuite de piles ou batterie, entreposage ou utilisation hors norme (voltage, ventilation, poussière, humidité, vibrations, etc.), foudre, feux, cas de force majeure, accidents, dommages intentionnels, négligence.
- Dommages résultant de la destruction, corrosion ou rouille de composants occasionnées par l'humidité, des températures excessives, les sels corporels ou acide de la transpiration.
- Dégradation et décoloration de quelque partie de l'instrument incluant les touches, pédales, feutrines, claviers, boutons, résultant d'une usure naturelle, l'humidité, les sels corporels ou acides de la transpiration.
- Dommages résultant du non-respect des instructions concernant le stockage, la mise en service, l'installation, l'utilisation, le maniement ou la maintenance des instruments, mauvaises connexions électriques.
- Dommages ou défauts causés par une installation ou une manipulation inadéquate du produit d'une manière telle qu'elle enfreint les normes techniques ou de sécurité du pays dans lequel le produit est utilisé.
- Dommages résultant d'une intervention par le client ou tiers non autorisé par Adèle H. (ouverture de l'instrument, modification, customisation, altération, remplacement de pièces détachées etc.) ou résultant de l'utilisation de consommables non originaux (câbles, adaptateurs etc.)
- Dommages survenus au cours du transport de l'instrument par tous moyens.
- N° de série illisible, modifié ou manquant.
- Emballage ou manutention inadéquats de l'instrument : le client doit s'assurer que l'instrument est suffisamment emballé et protégé pour pouvoir être transporté par camion ou sur palette à destination d'Adèle H, du centre technique ou magasin affilié.
- Dommages survenus sur des pianos achetés ou emportés hors Europe
- Dommages survenus sur un piano acheté auprès d'un particulier ou sur un piano acheté neuf ou d'occasion auprès de revendeurs, magasins ou de site internet non autorisés.
- Les réparations nécessitées par l'usure normale des pièces ; le remplacement des pièces d'usure qui doivent être remplacées régulièrement pendant l'utilisation normale du produit ou pendant la durée de vie du produit ou qui doivent être remplacées régulièrement pour garantir le bon fonctionnement, en particulier sans toutefois s'y limiter les contacts en caoutchouc, les boutons, potentiomètres, batteries etc.

() la garantie Europe couvre les pays de l'Espace Economique Européen (Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède) ainsi que Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Serbie, Monténégro, Kosovo et Macédoine.*